

Barème Honoraires applicable au 1^{er} juin 2022

Immobilier résidentiel

TRANSACTION

Montant du bien net vendeur	Honoraires TTC
de 0€ à 19 999 €	2 500 €
de 20 000€ à 49 999 €	5 000 €
de 50 000 € à 249 999 €	6%
de 250 000 € à 499 999 €	5%
de 500 000 € à 999 999 €	4%
Au-delà de 1 000 000€	3%

- Honoraires charge acquéreur sauf convention contraire précisée dans le mandat.
- Viager : Les honoraires sont calculés sur la valeur libre du bien.
- Honoraires maximum calculés sur le prix net vendeur en charge acquéreur ou sur le prix de vente en charge vendeur
- Honoraires valables pour les mandats de vente et recherche.

LOCATION

	Zone de location			Charge (par client)	
	non tendue	tendue	très tendue	Bailleur	locataire
Entremise et négociation	1/2 mois de loyer CC			✓	✗
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 €/m2	10 €/m2	12 €/m2	✓	✓
Etat des lieux d'entrée	3 €/m2	3 €/m2	3 €/m2	✓	✓

- Les honoraires de location seront dus à la signature du contrat de bail pour les honoraires de visites, constitution dossier, rédaction du bail et à la réalisation de l'état des lieux pour l'état des lieux.
- **Les honoraires bailleurs seront plafonnés à 1,5 mois de loyer Charges comprises**
- **Les honoraires à la charge du locataire ne pourront en aucun cas être supérieurs à ceux du bailleur**
- Etat des lieux de sortie (hors gestion) 6€ TTC /m2 à la charge du bailleur avec un minimum de 240€ TTC

Gestion locative

Box ou Parking	12 %
Si loyer hors charge inférieur à 1 500€	7 %
Si loyer hors charge compris entre 1 500€ et 2000€	6 %
Si loyer hors charge supérieur à 2000€	5 %

Les % sont exprimés TTC sur la base des montants encaissés par l'agence

LOCAUX COMMERCIAUX

(murs, fonds de commerce, bureaux, entrepôts ; droit au bail, pas de porte...)

HONORAIRES TRANSACTION (murs)

Montant du bien net vendeur*	Honoraires HT
de 0€ à 50 000 €	5 000 €
de 50 001 € à 250 000 €	6%
de 250 001 € à 500 000 €	5%
de 500 001 € à 1 000 000 €	4%
Au-delà de 1 000 001€	3%

HONORAIRES LOCATION

10% du loyer annuel à la charge du Bailleur (hors rédaction du bail)

20% du loyer annuel à la charge du preneur (hors rédaction du bail)

Frais de rédaction de bail : 490 € HT (charge preneur)

Frais d'état des Lieux (Entrée ou sortie): 4€/m2 HT avec un minimum de 250€ HT. (charge preneur)

Gestion locative

Box ou Parking	12 %
Si loyer hors charge inférieur à 1 500€	7 %
Si loyer hors charge compris entre 1 500€ et 2000€	6 %
Si loyer hors charge supérieur à 2000€	5 %

- Les % sont exprimés HT sur la base des montants encaissés par l'agence
- Constitution dossier contentieux : 150€ HT